



**PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Direction de la Coordination Interministérielle et
de l'Appui Territorial
Bureau de l'Environnement et de l'Utilité Publique

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté, le préfet informe les habitants de Taillis et de Balazé, Montreuil-sous-Pérouse, Saint-Christophe-des-Bois et Val-d'Izé, qu'une enquête publique est ouverte du jeudi 23 octobre 2025 au lundi 24 novembre 2025 sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société TRANSELI en vue de modifier les conditions d'exploitation de son usine située ZA du Bas Pont, 35500 Taillis, avec notamment la création d'une seconde filière de traitement biologique et d'un nouvel atelier de lavage de sables ainsi que l'implantation d'un local de traitement d'eaux souillées et de cinq trakers photovoltaïques.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier, comprenant notamment l'étude d'impact, l'étude de dangers, leurs résumés non techniques et l'information de l'autorité environnementale, **sera consultable gratuitement** :

- en mairie de Taillis (version papier) aux heures suivantes :
 - les mercredis de 9h00 à 12h00 ;
 - les samedis de 9h00 à 12h00.
- sur le site internet de la préfecture de Rennes : <https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/icpe>
- sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-numerique.fr/centre-traitement-dechet-taillis>

Un poste informatique est mis à disposition du public :

- dans le hall de la préfecture d'Ille-et-Vilaine, 81 boulevard d'Armorique - 35000 RENNES, du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et de 13h15 à 16h15, sur rendez-vous, au 02.21.86.25.35, afin de permettre la consultation électronique du dossier.

Des informations concernant le projet présenté pourront être obtenues auprès de Monsieur Olivier BORIES, directeur général de la société TRANSELI, ZA du Bas Pont, 35500 Taillis.

Courriel : olivier@transeli.fr

Les observations et propositions sur le projet pourront être formulées :

- à la mairie de Taillis :
 - sur le registre d'enquête ouvert à cet effet,
 - par courrier à l'attention de la commissaire enquêtrice.
- par voie électronique à l'adresse suivante :
centre-traitement-dechet-taillis@mail.registre-numerique.fr

➤ sur le registre d'enquête dématérialisé prévu à cet effet à l'adresse suivante :
<https://www.registre-numerique.fr/centre-traitement-dechet-taillis>

Les observations et propositions du public reçues par voie électronique seront publiées sur le site internet de la préfecture de Rennes à l'adresse susmentionnée.

Madame Martine VIART, désignée par le président du tribunal administratif de Rennes en qualité de commissaire enquêtrice, reçoit le public à la mairie de Taillis :

- le jeudi 23 octobre 2025 de 14h00 à 17h00 ;
- le mardi 4 novembre 2025 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ;
- le lundi 24 novembre 2025 de 14h00 à 17h00.

Les observations et propositions reçues par voie électronique sont publiées sur le site internet de la préfecture à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra prendre connaissance à la préfecture de Rennes et sur son site internet, ainsi qu'à la mairie de Taillis, du rapport et des conclusions motivées de la commissaire enquêtrice.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation environnementale d'exploiter assortie de prescriptions ou un refus, formalisée par arrêté préfectoral.

Fait à Rennes, le

23 SEP. 2025

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général



• Pierre LARREY